Fondation Monique-Fitz-Back

ÉDITION 2023-2024

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE

VOLET VIVRE-ENSEMBLE

La Fondation Monique-Fitz-Back agit depuis plus de 17 ans pour développer la conscience environnementale et sociale des jeunes du Québec. Par ses actions, elle cherche également à appuyer le développement du Mouvement ACTES (ACTES-CSQ), tel que l'aurait souhaité Monique Fitz-Back. Le Programme d'aide financière de la Fondation permet aux établissements scolaires membres du Mouvement ACTES de soumettre des projets concrets qui pourront obtenir un soutien financier.

Tous les établissements ayant au moins un.e employé.e affilié.e avec la Centrale des syndicats du Québec sont admissibles à rejoindre le Mouvement ACTES.

AIDE FINANCIÈRE POTENTIELLE

Les aides financières qui seront accordées se situeront entre 200 $ et 500 $, selon vos besoins.
Ce volet bénéficie d'une enveloppe totale de 5 000 $.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU PROGRAMME

- Appuyer la créativité et l'innovation dans le domaine de l'éducation au développement durable;
- Favoriser l'engagement social et environnemental des jeunes;
- Appuyer le développement du Mouvement ACTES au niveau local.

COMMENT SOUMETTRE UN PROJET?

Rendez-vous sur notre site Internet https://forms.office.com/r/urHhGznRaN pour connaître toutes les informations nécessaires ainsi que pour remplir le formulaire en ligne propre au projet que vous désirez déposer.

OBJECTIFS PROPRES AU VOLET VIVRE-ENSEMBLE

- Encourager la réalisation de projets permettant de développer des milieux de vie inclusifs et de faire la promotion du vivre-ensemble au sein de l'école et/ou de la communauté;
- Viser la lutte à la discrimination et au racisme et soutenir la déconstruction des préjugés;
- Sensibiliser les jeunes fréquentant l'établissement à l'importance de développer leur esprit de solidarité.

PERSONNE RESSOURCE

Élise Derome,
responsable du volet Vivre-ensemble
ederome@fondationmf.ca

SOUMISSION DES PROJETS

23 OCTOBRE 2023 : Date limite pour soumettre un projet.
DÉCEMBRE 2023 : Annonce des projets acceptés aux établissements demandeurs.
19 OCTOBRE 2024 : Date limite pour remettre le bilan final du projet avec trois photos libres de droits.

PARTENAIRES DU VOLET VIVRE-ENSEMBLE

FONDS de solidarité FTQ

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE 2023-2024

VOLET VIVRE-ENSEMBLE

EXEMPLES DE PROJETS ADMISSIBLES

- Soutenir certains groupes spécifiques dans leur communauté;
- Déconstruire l'expérience des préjugés auprès de la population à travers la réalisation d'ateliers de création et d'une exposition d'art collective;
- Organiser des activités faisant la promotion des cultures autochtones;
- Promouvoir les rencontres interculturelles entre les communautés.

« Carnaval multiculturel »
École-secondaire Vanier, Québec

« Les forces différentes »
École Ozias-Leduc, Mont-Saint-Hilaire

«Cap-Fabrique»
École secondaire Cap-Jeunesse, Saint-Jérome

« Autistes célèbres de l'histoire »
École Mgr-Euclide-Théberge, Marieville

Des exemples de projets réalisés dans ce volet sont présentés au : fondationmf.ca.
Inspirez-vous de ces idées et ajoutez-y votre couleur!

EXEMPLES DE DÉPENSES NON ADMISSIBLES:

- Achat de mobilier ou de matériel scolaire;
- Formation ou temps de libération du personnel;
- Sorties scolaires n'ayant pas de lien avec les volets.

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE 2023-2024

VOLET VIVRE-ENSEMBLE

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

LES ÉTABLISSEMENTS

Sont admissibles, les garderies en milieu familial, les centres de petite enfance, les écoles primaires et secondaires, les établissements d'enseignement professionnel et aux adultes, les cégeps et les facultés universitaires **ayant au moins un.e employé.e affilié.e avec la Centrale des syndicats du Québec.**

Tous les établissements ayant au moins un.e employé.e affilié.e avec la Centrale des syndicats du Québec sont admissibles à rejoindre le Mouvement ACTES.

LES PROJETS

- doivent être approuvés par la direction de l'établissement;
- doivent être placés sous la responsabilité d'un membre du personnel de l'établissement.

ÉVALUATION DE PROJETS

CRITÈRES D'ÉVALUATION

À valeur égale de projet, la priorité sera accordée aux projets en provenance d'écoles n'ayant jamais bénéficié du programme d'aide financière de la Fondation.

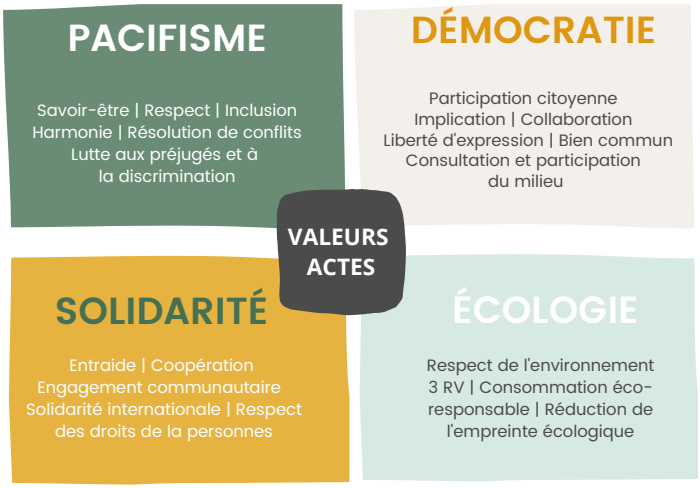

- **Liens avec les objectifs du volet et du programme** : En quoi l'obtention de cette bourse permettrait à votre établissement d'innover en matière d'éducation (aux changements climatiques, à la gestion des matières résiduelles, au vivre-ensemble)? En quoi votre projet répond-il aux objectifs propres au volet concerné?
- **Valeur pédagogique du projet** : Quels sont les objectifs éducatifs ou pédagogiques visés par votre projet?
- **Implication des jeunes et retombées pour l'établissement** : De quelle façon, les jeunes de votre établissement sont-ils impliqués dans les différentes étapes de votre projet ? Quelles sont les retombées de ce projet sur l'ensemble de la communauté de votre établissement ?
- **Intégration des valeurs ACTES.** Comment votre projet intègre-t-il les valeurs du Mouvement ACTES : solidarité, écologie, démocratie et pacifisme?

VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE

50 % de l'aide sera versée sur acceptation du projet. Les 50 % restants seront versés à la suite de la remise du bilan final et d'un minimum de trois photos de bonne qualité et libres de droits, transmises en format électronique. Cette aide pourra couvrir 100% des dépenses admissibles du projet.

Fondation Monique-Fitz-Back

320, rue Saint-Joseph Est, bureau 207
Québec (Québec) G1K 8G5
Téléphone : 418 523-8585 | Sans frais : 1 866 621-6927
fondationmf.ca